

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 091bis en date du 14 Avril 2021  
Portant sur la création d'un poste de technicien de rivières  
Gemapi - Hautes Vallées du Cher  
Annule et remplace 2021-091 – Erreur matérielle**

L'an Deux Mille Vingt et un, le quatorze avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/04/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 46	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 12	Exprimés : 50	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, MEANARD, WELZER, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

**Pouvoirs :** MM. RICHIN à PERRIER S, PLAS à ROULLAND, FONTVIELLE à DESARMENIEN, FAUCHER à VENTENAT

**Excusés :** MM. FERRIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Georgine RAMOS

Rapporteur : Christian PAYARD, Vice-Président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'est engagée à porter l'élaboration du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher.

Aujourd'hui, ce projet prépare sa phase opérationnelle. Les communautés de communes Creuse Confluence et Pays de Saint-Eloy ainsi que la communauté d'agglomération Montluçon-Communauté souhaitent déléguer la réalisation de leur programme d'actions à la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine. Le service Gemapi va donc devoir d'une part continuer la coordination de ce programme à l'échelle des Hautes Vallées du Cher mais aussi préparer et mettre en place les travaux sur près de 1000 km<sup>2</sup>.

Les premiers travaux doivent débuter en juillet 2022 au plus tard afin de respecter la date butoir demandée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (sous risque d'arrêt des financements).

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210414-2021-091bis-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2021  
Date de réception préfecture : 28/04/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Ce type de travaux demande environ une année de préparation en amont de leur réalisation effective. Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de créer un poste de technicien de rivières au sein du service Gemapi.

N.B. : Quels que soient les degrés d'ambition de ce programme qui seront choisis par les différentes collectivités, le volume de travail correspond a minima à un Emploi Temps Plein.

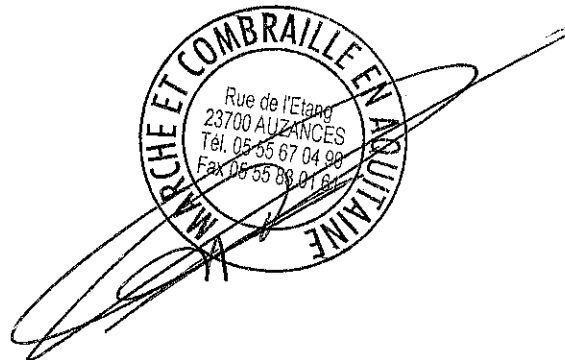
Ce poste pourra faire l'objet de financements de l'Agence de l'Eau et du Département notamment. La part d'autofinancement sera partagée entre les différentes collectivités susnommées. Les montants correspondants seront inscrits au budget Gemapi 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste de technicien de rivières à temps complet au sein du service Gemapi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021;
- De charger le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 avril 2021  
Pour copie conforme, le 28 avril 2021

Le Président  
**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210414-2021-091bis-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2021  
Date de réception préfecture : 28/04/2021